

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à donner la possibilité au premier ministre de continuer à gouverner le pays par voix réglementaire alors même que cela n'est plus justifié. Le parlement siège, les parlementaires sont à même de légiférer et de remplir démocratiquement leur mission. Cela apparaît d'autant plus nécessaire que depuis le début de cette crise, nombre de décisions prises par le gouvernement se sont indéniablement trouvées être dénuées de bon sens et de pertinence et on contribue à l'aggravation de cette crise. Des erreurs ont été commises. Il n'est plus possible de continuer dans cette voix et il n'est notamment plus possible de continuer à bayonner le parlement de la sorte.